

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
SEANCE DU 8 JUIN 2021**

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-et-un, le huit juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chalain-le-Comtal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Alféo GUIOTTO, Maire.

Etaient présents :

Alféo GUIOTTO, Sandrine CHAPUIS, Brigitte DESJOYAUX, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Sandrine CHERBUT, Gilles DUMAS, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Nathalie VIEL BENIERE, Anne-Sophie DEFABIANIS, Vincent GENEVRIER

TREIZE CONSEILLERS (sur quinze en exercice et régulièrement convoqués) étant présents, le Conseil a pu légalement se réunir et délibérer.

Procuration(s) : /

Etaient excusés : Marc MOLETTE et Hubert VAILLANT

Etait absent : /

Madame Sandrine CHAPUIS a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2021 a été approuvé.

**ETUDE DE DEVIS**

**1) Mise en valeur de l'église :**

Le chiffrage établi par le SIEL pour la mise en valeur de l'église a été présenté. Les projecteurs actuels sont vétustes.

Deux versions sont proposées :

Version	Montant HT travaux	% Aide	Participation communale
Version A - éclairage par 4 projecteurs	8 352 €	45 %	3 758 €
Version B – éclairage avec 4 projecteurs + 10 réglettes pour mise en valeur des abat-sons + vitraux face avant	20 002 €	45 %	9 001 €

Après avoir pris connaissance des vues extérieures de l'église, versions A et B, on se rend compte que la différence de prix est importante alors que la différence visuelle l'est moins. La puissance de la version A est moins énergivore (130 W) par rapport à la version B (370 W).

Après délibération, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'éclairage du clocher et a retenu la version A s'élevant à 3 758 €.

**2) Erosion d'une berge en rive droite du « Gand» :**

La commune a contacté le service rivières de Loire Forez pour signaler une zone d'érosion en rive

droite du « Gand » au lieu-dit « les Rayons ». Cette érosion présente une déstabilisation du cheminement qui longe immédiatement la ripisylve. La propriété du cours d'eau est à la commune. Cette dernière peut intervenir à sa convenance avec l'appui et les conseils techniques du service rivières. La technique de réparation de l'encoche d'érosion consiste à stabiliser le pied de berges en encrant dans le sol une rangée de 5 à 8 blocs d'enrochement (linéaire 3 à 5 m), avec mise en place d'un géotextile au-dessus du lit de branches. Le coût des travaux à la charge de la commune s'élève à 2 732,94 € ttc auquel il faut ajouter 3 000 € de main d'œuvre pris en charge par l'équipe rivières de Loire Forez.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour la réparation de la zone d'érosion.

### **3) Création d'un City stade :**

La commune possède deux courts de tennis dont un pourrait servir de City stade pour les jeunes de la commune. Dans le projet, il n'est pas question d'enlever un court au club de tennis. La solution proposée consiste à aménager le terrain pour les activités suivantes : foot, basket, volley badminton... . Aucun aménagement ne se fera à l'intérieur du court qui restera à la disposition du club, seul un traçage au sol sera réalisé pour délimiter la zone de jeux. Les cages et poteaux se situeront à l'extérieur. La commune de Mornand-en-Forez a réalisé un aménagement similaire.

Ce projet a été chiffré à minima par l'entreprise MCN METALLERIE à 5 362,60 € ht soit 5 898,86 € ttc. La Région apporterait une aide de 50 %. Cet espace multisports serait complété par une table de ping-pong et un parcours de santé pour les enfants. Des bancs récupérés à Fontannes, seraient installés pour aménager cette zone de loisirs près du stade.

Madame Sandrine CHAPUIS, responsable de la commission Sports, a reçu le responsable du Tennis et quelques adhérents pour leur présenter le projet. Ces derniers ne paraissent pas très enthousiastes.

Madame MONTAGNE s'est inquiétée, en cas de reprise du tennis qui vient de connaître une période difficile avec la crise sanitaire, où vont aller les jeunes ? Ce projet va réduire la disponibilité du court, les adhérents ne pourront plus aller jouer comme ils le souhaitent. Une discussion a été engagée, l'objectif étant qu'un maximum de personnes puisse profiter des installations sportives, tout en laissant la priorité au club de tennis. Un règlement serait mis en place pour définir les jours et horaires d'utilisation. La présence plus tardive des jeunes risque de déranger le voisinage.

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal se laisse le temps de la réflexion. L'idée de concentrer toutes les installations au stade est bonne. *Dossier à suivre*

### **4) Vérification des chapiteaux :**

La commune dispose de deux barnums : un acheté en 2007 et géré par le Comité des fêtes et un donné gracieusement par l'entreprise DESJOYAUX.

Avant une prochaine utilisation, ces structures vieillissantes doivent faire l'objet d'une vérification réglementaire par une société agréée. Pour ce faire, la société APAVE a établi une proposition s'élevant à 800 € ht soit 960 € ttc pour les deux chapiteaux.

Le Conseil Municipal a souhaité qu'un autre bureau de contrôle soit consulté.

Cette prestation devrait être partagée avec le Comité des Fêtes qui encaisse les locations du grand chapiteau. *Affaire à suivre*

## **DEPLOIEMENT D'UNE ANTENNE TRÈS BAS DÉBIT SUR LA COMMUNE**

Le SIEL, pôle « objets connectés », a prévu de déployer une antenne Très Bas Débit sur la commune. Cette antenne serait installée dans le clocher de l'église et permettrait de remonter les données de la cuve fioul située dans l'école. Le SIEL procèdera à l'installation de cet équipement technique et assurera l'entretien à ses frais et sous sa seule responsabilité. La commune mettra à disposition un départ électrique à proximité de l'installation. La consommation électrique sera à la charge de la commune (consommation max de 15W).

Le Conseil Municipal a accepté l'installation de cette antenne Très Bas Débit dans le clocher de l'église et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SIEL.

Le SIEL reste à notre disposition si nous souhaitons travailler sur d'autres cas d'usage d'objets connectés sur la commune (concerne uniquement les bâtiments communaux et non les particuliers).

La SAUR a déjà mis en place une antenne de télérelève dans le clocher.

### **LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Le logement communal situé au-dessus de l'école, 207 route du Forez, est vacant depuis le 9 juillet 2020. Un jeune couple avec deux enfants est intéressé par ce logement qui va être rénové.

La commune a reçu les attributions de subventions :

- DDT de la Loire : 780 €
- Loire Forez : montant maximum de 13 500 € dans la limite de 50 % des travaux.

Les entreprises vont pouvoir débiter les travaux de rénovation.

Les éléments de cuisine seront posés par le plombier.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à relouer ce logement dès que les travaux de rénovation seront achevés.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

*Madame Anne-Sophie DEFABIANIS n'a pas pris part à cette délibération*

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal qu'en raison d'un accroissement d'activité au secrétariat de mairie, lié à l'augmentation de la population et des missions de service public et à la mise en place de la dématérialisation, il y a lieu de faire appel à un renfort pour venir en aide à la secrétaire de mairie.

Pour ce faire, il a proposé de recourir à une assistante de gestion indépendante, à raison de 8 heures hebdomadaires, moyennant une facturation à l'heure de 25 €.

Madame Anne-Sophie DEFABIANIS est à son compte depuis 2 ans ½ et intervient dans les entreprises en télétravail et présentiel, pour des missions de secrétariat et d'assistance comptable.

Au vu des motivations formulées et afin d'assurer le bon fonctionnement du secrétariat de mairie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a approuvé le recours à un renfort et la convention à passer entre ASSisTemps, secrétariat indépendant, et la commune. Cette mission débutera le 12 juillet 2021 à raison de 8 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires au paiement de cette prestation seront inscrits au budget communal.

Madame DEFABIANIS devra démissionner de sa fonction de conseillère municipale, en application de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

L'enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Le recensement de la Population se déroulera donc du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022. A la demande de l'INSEE, il convient de désigner un coordonnateur communal qui sera chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné Madame Joëlle ROYON, coordonnateur communal du recensement de la population 2022.

## **CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LA COMMUNE**

La commune souhaite se doter d'un site Internet afin de promouvoir son image et faciliter l'accès à l'information et aux services pour ses administrés.

L'Association des Maires Ruraux de France propose la création d'un site Internet, simple d'utilisation, avec Campagnol.fr moyennant un coût de 220 € TTC par an pour les adhérents (coût de l'adhésion : 90 € an).

La commune de BOISSET-LES-MONTROND, équipée par Campagnol.fr, a présenté son site Internet à la commission communication. Les conseillers sont invités à le consulter pour se rendre compte de son arborescence. La commune de BOISSET est satisfaite de la prestation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer un site Internet pour la commune et a retenu l'offre de l'Association des Maires ruraux de France et Campagnol.fr. Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2021.

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES**

### **1) Commission fêtes et fleurissement : (Madame Sandrine CHAPUIS)**

Dans le village, les escaliers de la place du 19 mars 1962 ont été nettoyés avec un appareil haute pression, les pots de fleurs ont été déplacés et un magnifique pot orange, donné gracieusement par Madame DESJOYAUX, a été installé. Les plantations ont été réalisées par l'agent technique et Madame ALLIBERT, conseillère municipale.

Des remerciements ont été adressés à Madame DESJOYAUX et Madame ALLIBERT.

**Tour du Forez – cinéma en plein air :** l'association Foreztival (FZL) propose dans le cadre de son Tour du Forez, une séance de cinéma plein air le vendredi 16 juillet dans notre commune, au stade. Pour le bon déroulement de cette manifestation, Madame Sandrine CHAPUIS a rencontré les responsables d'associations :

- Tennis et foot pour l'utilisation de la salle « orange »,
- le Comité des fêtes ne semble pas intéressé car la buvette sera gérée par l'association Foreztival.

Il sera fait appel à des bénévoles pour la gestion des entrées, du parking et l'installation de bancs et de chaises. 150 à 250 personnes sont attendues. L'accès à cette représentation se fait sur réservation. En cas de météo défavorable, la manifestation sera annulée.

Un arrêté municipal sera pris pour mettre à sens unique la rue du Stade afin de faciliter le stationnement.

Pour la communication, des affiches seront posées et une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres chalainaises.

Madame CHAPUIS a tenu à remercier les co-présidentes du Comité des fêtes pour leurs bons conseils et leur expérience dans l'organisation de manifestations.

### **2) Assemblée générale de Forez Tourisme du 3 juin en visio conférence (Mme CHAPUIS) :**

Etaient inscrits à l'ordre du jour les rapports moral, financier et d'activités 2019 et 2020.

Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE est le nouveau Président de Forez Tourisme, au côté de Forez Est et Loire Forez.

L'année 2020 reste une année exceptionnelle pour les réservations de groupes mais hélas remise en question avec la crise sanitaire, le report est prévu sur 2021 et 2022.

En juin 2021, forte hausse des sorties scolaires.

Les recettes de 2019 sont supérieures à 2018 avec une augmentation de 70 % de taxe de séjour.

On constate une baisse importante des recettes 2020 due au Covid mais également des dépenses. Malgré tout, la situation financière est saine grâce aux aides de l'Etat.

En 2021, relance du partenariat pour les brochures.

Perspectives 2022 : déploiement du code marque sur les supports et produits locaux, création d'un parcours découverte, parcours motos, et actions autour de la gastronomie.

Moulin des Massons : bonne reprise au niveau des scolaires.

Pour 2021 et 2022, les français recherchent des zones vertes, aussi Forez Tourisme doit être prêt pour les accueillir.

### 3) Commission « culture, sport et tourisme » du 7 juin : (Mme CHAPUIS)

En 10 ans de fonctionnement, la pratique culturelle des français a changé. L'offre numérique (musique, jeux...) s'est développée.

Parmi les lieux culturels bien fréquentés, on trouve en premier les médiathèques (accès gratuit). 25 000 usagers sont inscrits au réseau Copernic, soit 22 % de la population.

22 000 personnes ont fréquenté le Cinétoile en 2019.

Le budget de fonctionnement s'élève à 4 000 000 €/an.

Parmi les enjeux, une vitalité des espaces ruraux pour le maintien des professionnels du tourisme.

Développement d'un signe de reconnaissance EZ du Forez : randonnez-en Forez, cultivez-vous en Forez, pédalez-en Forez, émerveillez-vous en Forez...

21 salles multisports sur Loire Forez dont 2 sont communautaires. Le territoire compte 2 piscines communautaires, 80 % des nageurs viennent pour la pratique sportive et non pour la compétition.

Partenariat sportif : une enveloppe de 52 500 € est entièrement gérée par la délégation « politique sportive ». Un règlement d'attribution propose des niveaux d'intervention :

- Appel à projet « Challenge LFA autour du trail » : 8 à 10 courses sont prévues.
- Soutien aux grands événements sportifs (critérium du Dauphiné libéré).

## QUESTIONS DIVERSES

### Remerciements :

L'association Notre Dame des Anges a adressé des remerciements au Conseil Municipal pour la subvention de 200 € au profit de la restauration de la chapelle. A la demande de la Présidente, une photo de la chapelle a été remise à chaque conseiller.

L'association pour le Don de sang bénévole de Montrond-les-Bains et communes environnantes, remercie sincèrement la commune pour la subvention de 50 € qui servira cette grande cause.

**Elections régionales et départementales :** le tour de garde a été établi pour les deux tours.

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée au jeudi 8 juillet 2021 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 30.

A CHALAIN-LE-COMTAL, le 9 juin 2021



Le Maire,  
Alféo GUIOTTO  
*Guiotto*

